



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

**Le temps partagé au
préscolaire et au
primaire**

2

**Contenus
d'apprentissages en
orientation scolaire et
professionnelle
(COSP) : phase 2**

2

**Éducation sexuelle :
« Toi, toi et toi, vous
serez volontaires! »**

3

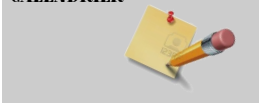
**Le SEOM marche pour
le droit au logement**

3

**Rappel :
remboursement des
frais de scolarité**

4

CALENDRIER



Conseil fédératif

20 et 21 septembre 2018

Conseil des personnes

déléguées

3 octobre 2018

L'éducation serait-elle en voie de devenir une réelle priorité pour le gouvernement?

Les dernières années ont été difficiles pour le réseau scolaire. Les changements à la Loi sur l'instruction publique n'ont permis de faire valoir ni notre expertise ni une plus grande autonomie professionnelle. Qui plus est, l'école publique a été malmenée par un régime d'austérité qui continue de se faire sentir, malgré les réinvestissements récents¹.

Depuis le déclenchement de la campagne électorale, l'éducation semble vouloir revenir au cœur des priorités des politiciennes et politiciens du Québec. En effet, chaque parti propose des solutions pour valoriser la profession, améliorer les services aux élèves à risque ou HDAA, restaurer ou développer les infrastructures, revoir le financement du réseau². Nous pouvons nous en réjouir.

Rappelons que le gouvernement que nous élirons sera celui avec qui nous négocierons notre prochain contrat de travail. Je nous encourage donc collectivement à nous intéresser aux propositions qui nous sont faites et à exercer notre droit de vote le premier octobre prochain. Peu importe les allégeances politiques, je vous souhaite un gouvernement plus conscient des enjeux qui nous préoccupent et des décisions améliorant tant le sort de l'école publique que nos conditions d'exercice.

Une priorité claire pour la population

Ce qui est certain, c'est que le gouvernement ne pourra faire fi de l'appui important de la population à l'égard des profs et de l'école publique. La FAE a récemment publié les résultats d'un sondage mené par la firme Léger³. Un peu

plus de 1 000 personnes ont été sondées. Près de 90 % d'entre elles disent faire confiance aux enseignantes et enseignants de l'école publique. De plus, une forte majorité reconnaît qu'il faut mettre en place plus de classes spécialisées pour les enfants ayant des troubles graves du comportement ou d'apprentissage. La nécessité d'assurer un financement stable et régulier au réseau public reçoit également l'appui massif des répondantes et des répondants, tout comme la valorisation de la profession et la reconnaissance de l'expertise du personnel enseignant. Plusieurs croient également qu'il faudrait nous libérer des tâches administratives afin de pouvoir nous consacrer à l'enseignement.

Nous pouvons nous réjouir de l'appui clair de la population à l'égard de certaines de nos revendications. Au quotidien, nous essayons souvent les critiques. Nos compétences sont parfois mises en doute. Le récent sondage nous rappelle qu'il s'agit d'une minorité d'individus et qu'une masse critique de Québécoises et Québécois adhère à plusieurs des propositions que nous mettons de l'avant.

À l'aube de la négociation nationale, ne soyons pas timides et réclamons haut et fort de meilleures conditions d'exercice. Pour ce faire, commençons par élire un gouvernement qui nous propose un projet de société porteur pour l'avenir de l'école publique et de la condition enseignante.

¹ [Communiqué de presse](#)

² [Outil électronique permettant de comparer les engagements électoraux en matière d'éducation](#)

³ [Rapport Léger et Communiqué de presse](#)

Le temps partagé au préscolaire et au primaire

Chantal LEFORT
vice-présidente aux relations de travail

Depuis ces dernières années, le nombre de titulaires qui enseignent à temps partagé ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi il importe de s'assurer que les titulaires ainsi que les enseignantes et enseignants partageants respectent leur pourcentage de tâche. Comment faire?

L'Entente locale stipule que « *Les conditions de travail applicables le sont au prorata du temps travaillé pour chaque enseignante ou chaque enseignant¹.* » Cela signifie que le nombre de journées d'enseignement, le nombre de journées pédagogiques et tous les éléments de la tâche éducative (encadrement, surveillances, récupération) sont alloués au prorata du pourcentage de la tâche d'enseignement.

Toutefois, au préscolaire, le prorata s'applique sur le nombre de journées d'enseignement, le nombre de journées pédagogiques ainsi que sur le temps d'enseignement (1 380 minutes), du fait qu'il n'y a ni encadrement, ni surveillance, ni récupération pour ce secteur.

Attention au pourcentage de votre tâche

Si le pourcentage de tâche arrive à 79,9 % ou moins, cela aura une **incidence sur votre régime de retraite**. De fait, si vous n'apportez pas les ajustements nécessaires afin d'avoir 80 % ou plus, il faudra racheter votre partie et celle de l'employeur pour la contribution à votre fonds de pension.

Considérant les règles de rachat automatique de service du RREGOP pour une absence à temps partiel de 20 % ou moins, assurez-vous que les minutes d'encadrement, de surveillance et de récupération soient attribuées de façon à respecter le pourcentage de 20 % ou moins.

Quant à la répartition des journées pédagogiques lors de l'établissement du calendrier de l'année, nous suggérons que le ou la titulaire en discute avec la personne partageante.

Le formulaire *Ajustement d'une tâche à temps partagé*

Rappelons qu'il faut absolument noter par écrit la répartition des tâches respectives de la ou du titulaire et de la personne partageante sur le formulaire *Ajustement d'une tâche à temps partagé* disponible sur le portail administratif de la CSMB².

Une fois le document signé par les deux personnes impliquées, n'oubliez pas d'y joindre un calendrier scolaire et de remettre ces informations à la direction d'établissement. Conservez une copie! Celle-ci vous servira de référence si vous devez apporter des ajustements en cours d'année.

¹ Voir la clause 5-15.16 B) 8.

² Chemin d'accès : Portail administratif/Relations du travail/Outils de gestion/Ajustement tâche à temps partagé.

Contenus d'apprentissages en orientation scolaire et professionnelle (COSP) : phase 2

Benoit COUTU
vice-président à la vie professionnelle

L'an dernier, l'instruction annuelle du MÉES prescrivait des contenus obligatoires pour le 3^e cycle du primaire en orientation scolaire et professionnelle. Ces contenus sont reconduits cette année. De plus, le ministre a prescrit de nouveaux contenus obligatoires, cette fois pour le 1^{er} cycle du secondaire. Des formations et un accompagnement sont offerts par le MÉES aux CS. Veuillez vous informer auprès de la direction de votre établissement sur le matériel pédagogique disponible à la CSMB pour ces contenus d'apprentissage.

Tel qu'annoncé au printemps 2018, le ministre a prescrit, dans l'instruction annuelle 2018-2019, des **contenus obligatoires** en éducation à la sexualité, et ce, **pour chaque année du primaire et du secondaire**¹. Par ailleurs, **des contenus facultatifs** sont aussi proposés **pour le préscolaire**. En soutien financier, la **nouvelle mesure budgétaire « Soutien à l'éducation à la sexualité » (15220)** se compose d'une allocation globale de 25 000 \$, ainsi que d'un montant additionnel de 1 000 \$ par école².

La mesure 15220 a pour but de dégager des ressources humaines pour agir comme responsables de l'éducation à la sexualité dans les écoles. Ces responsables ont le mandat de former le personnel scolaire pour la mise en œuvre des apprentissages obligatoires en éducation à la sexualité. L'**allocation de 1 000 \$ par école** sert à assumer les **frais de libération d'enseignantes et d'enseignants** pour leur participation à ces activités de **formation**.

Pour 2018-2019, dans l'intention annoncée par le MÉES, il n'y a que vertu! Cependant, la confusion persiste quant à la mise en œuvre de ces contenus d'apprentissages. Quelle est l'identité exacte des gens qui auront la responsabilité de transmettre ces contenus aux élèves? Ces contenus sont prescrits, rappelons-le. Or, à ce jour, le volontariat est la première source de « recrutement ». La CSMB a confirmé au SEOM que chaque établissement cherchera d'abord des volontaires. Mais alors, qu'arrivera-t-il si personne d'une école ne se porte volontaire? Faudra-t-il « désigner » des « volontaires »? Entendrons-nous bientôt « Toi, toi et toi, vous serez volontaires! »?

Le consensus est que l'éducation à la sexualité traite de sujets intimes, difficiles et pouvant potentiellement créer un réel inconfort pour quiconque se sentirait tenu, contre son gré, de les enseigner. Certains évoqueront donc le besoin de détenir en amont une solide compétence en la matière. En ce sens, le SEOM n'encourage nullement quelque membre que ce soit à se lancer dans l'enseignement de ces contenus sans d'abord avoir un matériel pédagogique digne de ce nom. De surcroît, ce matériel devra être maîtrisé et permettre de connaître la portée réelle de questions et réponses que le sujet peut susciter, en fonction de l'âge des jeunes à qui on s'adresse. Entre temps, la CSMB a pris la décision de n'offrir ces contenus d'apprentissages qu'à partir de janvier 2019. Comme quoi, rien ne sert de s'y engager hâtivement à l'aveuglette.

Terminons en mentionnant que la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) a mis **en ligne la pétition « Nous refusons que le retour de l'éducation à la sexualité soit un rendez-vous manqué! »** ([pétition](#)). Le texte d'accompagnement de la pétition inclut un hyperlien vers un article de média qui illustre l'opposition de longue date de la FAE et du SEOM aux contenus obligatoires à l'éducation à la sexualité.

¹ [Résultat de la recherche.](#)

² Le montant total de la CSMB pour cette mesure est donc d'un peu plus de 110 000 \$.

Le SEOM marche pour le droit au logement

Jean-Philippe VIAU
vice-président à la vie syndicale

Le 13 septembre, le SEOM participait à la grande marche « De villes en villages pour le droit au logement » du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Cette marche, d'une distance de 550 km entre Ottawa et Québec, a pour but d'interpeller les deux paliers de gouvernement sur les dénis du droit au logement qui accablent les ménages à faible revenu et sur le manque d'investissements dans le logement social. Elle vise aussi à rendre visibles les problèmes des personnes mal-logées et à renforcer les solidarités entre locataires, la population et les groupes alliés du mouvement pour le droit au logement.

L'objectif est d'obtenir des gouvernements fédéral et provincial des investissements suffisants pour répondre aux besoins les plus urgents, soit 50 000 nouveaux logements sociaux d'ici les cinq prochaines années. Du 2 septembre à partir d'Ottawa jusqu'à sa clôture le 29 septembre à Québec, le FRAPRU marche pour le logement social avec ses alliés. Cette marche se terminera à Québec avec une grande manifestation, le 29 septembre, pour concorder avec les élections générales et la Journée mondiale de l'habitat.

Rappel : remboursement des frais de scolarité avant le 15 octobre 2018

*Sébastien VINCENT
conseiller au primaire*

Pour qui?

- ◆ Le personnel enseignant régulier, à temps partiel, à la leçon ou à taux horaire

Pour quelles sessions?

- ◆ Été et automne 2017 ainsi qu'hiver 2018

Comment?

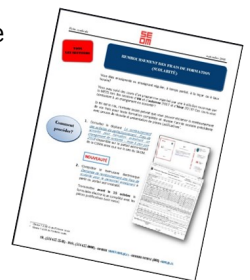
- ◆ **Nouveauté** : toute demande doit être faite à partir du formulaire en ligne prévu à cet effet disponible sur le portail administratif.
- ◆ Joindre les pièces justificatives en format électronique à l'endroit prévu à cet effet sur le formulaire électronique.

Vous êtes à la maîtrise ou au doctorat?

- ◆ Avant le 15 octobre, il importe de transmettre, même pour les sessions de rédaction, les documents indiqués pour les sessions d'été et d'automne 2017, ainsi qu'hiver 2018 via le formulaire électronique.
- ◆ Le remboursement global en un versement des frais de scolarité de toutes les sessions de rédaction devrait se faire sur la dernière paye de janvier sur présentation de la preuve de réussite du mémoire ou de la thèse.

Pour plus d'informations :

- ◆ Consultez la note de service ayant pour objet *Remboursement des frais de formation (scolarité)* que la CSMB a transmise par courriel au personnel enseignant le 31 août 2018.
- ◆ Le dépliant *Remboursement des frais de scolarité* mis à jour en juin 2018.
- ◆ La fiche syndicale *Remboursement des frais de formation (scolarité)* disponible sur le site du SEOM.



Le SEOM félicite M. Gilles Bourdeau

pour sa nomination au poste de personne conseillère à l'éducation des adultes

lors du Conseil des personnes déléguées du 12 septembre.

L'Assemblée générale confirmera sa nomination tel que stipulé dans les statuts du SEOM.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). De format électronique, il est disponible à celles et ceux inscrits à notre infolettre et sur le site du SEOM au www.seom.qc.ca.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau, Nathalie Peterson et Chantal Harvey.**